

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : Les conseillers Pierre Sarrazin et Dial Lepage.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-10-04-01 Ouverture de la séance

2021-10-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2021-10-04-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021 soit adopté.

2021-10-04-04 Liste des déboursés du mois de septembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 183 184,⁶⁶ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2021-10-04-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur François Bujold, directeur général de la MRC de Bonaventure confirmant le dépôt du montant de 49 774 \$ qui correspond à la répartition des distributions aux municipalités de la Régie intermunicipale de l'énergie GÍM.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant la Municipalité que la programmation de travaux version numéro 1 (modifiée) soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 a été accepté le 28 septembre 2021.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Micheline Ancil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ confirmant une redistribution des excédents de l'ordre de 2 305,92 \$.

Association Épilepsie Gaspésie Sud

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à l'association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien.

Campagne Noeudvembre de PROCURE – 8^e édition

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de procéder à l'achat du traditionnel nœud papillon et son mouchoir de poche créé par Philippe Dubuc, au montant de 40 \$, en guise de soutien à la 8^e édition de la campagne Noeudvembre de PROCURE qui permet de maintenir et développer ses services de soutien et d'information pour les personnes touchées par le cancer de la prostate.

2021-10-04-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

**2021-10-04-07 Règlement numéro 493-21
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période
d'enregistrement**

La secrétaire-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 9 septembre au 24 septembre 2021 pour le Règlement numéro 493-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2021-10-04-08 Adoption, sans changement, du Règlement numéro 493-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 493-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2021-10-04-09 Règlement numéro 494-21
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période
d'enregistrement**

La secrétaire-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 21 septembre 2021, entre 9 h et 19 h, pour le Règlement numéro 494-21, décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 300 000 \$.

**2021-10-04-10 Adoption du Règlement numéro 495-21
Relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 495-21, relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public, soit adopté.

**2021-10-04-11 Demande de dérogation mineure
Lots 5 596 158, 5 596 470 et 5 596 471**

Les propriétaires désirent construire un garage isolé en cour avant, alors que le règlement de zonage permet la construction d'un garage isolé en cour latérale et arrière.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera construit très loin de la rue (70 mètres) et que la cour avant est totalement boisée, donc le garage ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE les autres normes applicables seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été autorisées lorsque la cour avant est boisée et que le bâtiment projeté ne sera pas visible de la rue;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 22 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant les lots 5 596 158, 5 596 470 et 5 596 471 du cadastre du Québec.

**2021-10-04-12 Dépôt d'une demande d'aide financière (MAMH)
Ressource partagée en gestion des enjeux animaliers**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR – Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC Avignon désirent présenter un projet de partage de ressource en Gestion des enjeux animaliers dans le cadre du Volet 4 du FRR – Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à participer au projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR – Soutien à la coopération intermunicipale;

QUE le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers.

2021-10-04-13 Projet « Aménagement d'un écocentre écotouristique au Centre de transformation régional des matières résiduelles »

CONSIDÉRANT le dépôt du projet au programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, volet 1, de Recyc-Québec par Exploitation Jaffa;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec demande à Exploitation Jaffa d'obtenir une résolution qui confirme la permission de construire et d'opérer un écocentre à Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE le projet été présenté à la MRC d'Avignon, le 8 septembre 2021, dans le cadre d'une réunion du conseil des maires tenue à Pointe-à-la-Croix et à la MRC de Bonaventure, le 14 septembre 2021, dans le cadre d'une réunion du conseil des maires tenue à Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE la compétence pour la construction et la gestion d'écocentre sont présentement possédées par les 24 municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient la compétence en matière de gestion des matières résiduelles et qu'elle ne peut déléguer cette compétence à une entité privée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme être favorable au projet d'aménagement d'un écocentre écotouristique.

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise Exploitation Jaffa à aménager et opérer un écocentre au Centre de transformation régional des matières résiduelles situé au 268, route Saint-Alphonse à Saint-Alphonse.

2021-10-04-14 Protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 (39 mois)

ATTENDU le processus d'appel d'offres effectué par les MRC de Bonaventure et d'Avignon pour les services de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables, pour la période débutant le 1^{er} octobre 2021 et se terminant le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse correspondant aux exigences de l'appel fut retenue et le contrat adjugé à l'entreprise groupe Bouffard Sanitaire Inc. au montant de 3 502 283,51 \$ incluant les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient dûment autorisés à signer le protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 (39 MOIS).

**2021-10-04-15 Vente d'immeubles pour taxes municipales
Délégation**

ATTENDU que la MRC de Bonaventure procédera à la vente d'immeubles pour taxes impayées, le 14 octobre 2021 à l'hôtel de ville de New Carlisle;

ATTENDU QU'un ou des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité pourraient faire l'objet d'adjudication;

ATTENDU les mesures actuelles en lien avec la pandémie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon, et monsieur François Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bonaventure, à titre de

représentants de la Municipalité de Saint-Siméon pour acquérir les immeubles qui n'auront pas pris preneur.

2021-10-04-16 Autres sujets

2021-10-04-16-01 Motion de remerciement – Madame Annie Lévesque

ATTENDU la fin du mandat de madame Annie Lévesque à titre de conseillère de la Municipalité de Saint-Siméon;

Il est proposé par monsieur le maire, Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de remercier et féliciter madame Annie Lévesque pour ses huit (8) années de vie municipale et d'en faire une motion de remerciement.

2021-10-04-17 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent les modalités entourant l'achat du camion avec benne multifonction, les avancements dans le dossier du développement Richard et le taux de taxes municipales.

Six (6) personnes étaient présentes.

2021-10-04-18 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 21 heures.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale